

SOCIÉTÉ

Congé parental : davantage de papas

La part des hommes prenant un congé parental a augmenté de 10 % entre 2006 et 2013 en Belgique, relève l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dans un nouveau document de travail. Dans les pays de l'OCDE, un congé parental sur cinq est pris par le père ; un sur quatre en Belgique. Pour faire progresser ce pourcentage, l'organisation recommande de réserver une partie du congé aux papas.

Un congé parental équilibré permettrait de réduire la discrimination des femmes à l'embauche, dit l'OCDE. Si les femmes et les hommes ont les mêmes chances de prendre un congé, l'employeur est moins réticent à embaucher une femme en âge de devenir mère. Le congé de paternité permet également une meilleure répartition des tâches familiales. Il est surtout bénéfique pour l'enfant.

Dès lors, pour augmenter la part des hommes optant pour un congé parental, l'OCDE recommande d'en réserver une partie aux papas. Certains pays

comme l'Islande ou la Suède ont introduit des «daddy quotas», un congé parental de deux ou trois mois bien rémunéré et spécifiquement réservé aux pères. Dans ces deux pays, le pourcentage de congés parentaux pris par les hommes a doublé depuis lors. En Belgique, les pères ont droit à un congé parental de quatre mois, tout comme les mères.

Vient alors la seconde recommandation de l'OCDE : la rémunération pendant le congé parental doit être suffisante, soit au moins la moitié du salaire. La baisse de revenus est en effet un réel frein. L'Allemagne, par exemple, a décidé de réduire la durée du congé, mais d'augmenter l'allocation perçue par le parent. Les Belges, eux, reçoivent une indemnité de l'ONEM à hauteur de 707 euros nets par mois (pour un congé parental à temps plein).

Enfin, l'OCDE conseille de rendre le congé parental le plus flexible possible, permettant de le prendre à temps plein ou à temps partiel, comme c'est le cas en Belgique. ■